

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



**DEUXIÈME COMMISSION, 1092<sup>e</sup>  
SÉANCE**

Mercredi 7 décembre 1966,  
à 10 h 50

**NEW YORK**

SOMMAIRE

	Page
<i>Point 48 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Institut de formation et de recherche des Nations Unies: rapport du Directeur général de l'Institut. . . . .</i>	439

*Président:* M. Moraiwid M. TELL (Jordanie).

POINT 48 DE L'ORDRE DU JOUR

Institut de formation et de recherche des Nations Unies: rapport du Directeur général de l'Institut (A/6303, chap. XIII, sect. II; A/6500 et Corr.1 et 2, A/6515, A/C.2/L.927)

1. M. D'ARBOUSSIER (Directeur général de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies) explique qu'il n'est pas dans ses intentions de quêter des éloges pour les résultats obtenus par l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies (UNITAR) au cours de ses 20 premiers mois d'existence; les membres de la Commission verront toutefois, d'après le rapport de l'Institut (A/6500 et Corr.1 et 2), que nombre des espoirs que M. d'Arboussier avait exprimés, lors de la vingtième session de l'Assemblée générale, se concrétisent. Au moment où il avait présenté à la Commission (987<sup>e</sup> séance) le premier rapport sur l'Institut, M. d'Arboussier n'avait pu qu'annoncer des intentions, tandis qu'aujourd'hui il est en mesure d'exposer des réalisations.

2. Pendant l'année considérée, l'Institut a évalué les activités entreprises pendant une première phase d'expérimentation et est parvenu à la conclusion qu'il fallait élever le niveau des programmes de formation, en augmenter le nombre et obtenir un effet multiplicateur de ces programmes par une décentralisation régionale. Comme exemple de l'élévation du niveau des programmes de l'Institut, M. d'Arboussier cite le Cycle d'études sur les principaux problèmes relatifs à l'assistance technique de l'ONU et l'organisation de cours spécialisés. Il faut espérer également que le nombre des programmes augmentera dans un proche avenir. Toutefois, le coût de ces programmes limite fatalement le nombre de ceux appelés à en bénéficier et il faut espérer que la décentralisation contribuera à résoudre ce problème tout en permettant de former, à un moindre coût, un plus grand nombre de fonctionnaires, sans priver leur pays de leurs services pour trop longtemps. Qui plus est, la décentralisation améliorera la coopération entre l'Institut et les institutions de même nature existant dans les différents pays du monde, et permettra aussi d'utiliser au mieux les ressources locales et internationales.

3. Le programme de recherche de l'UNITAR se caractérise plus par son souci d'étudier les tendances fondamentales de l'action en faveur de la paix et du développement dans un monde évoluant rapidement que par la recherche de solutions immédiates aux problèmes quotidiens des Nations Unies. Les sujets de recherche sont énumérés dans le rapport du Directeur général et la Commission remarquera qu'ils se répartissent en trois grandes catégories: développement et modernisation, études portant sur l'organisation internationale et études comparatives couvrant plusieurs pays et portant sur les droits de l'homme et le droit international; on espère que les travaux de recherche de l'Institut contribueront à améliorer l'efficacité des organismes des Nations Unies.

4. L'Institut considère que ses fonctions de formation et de recherche sont interdépendantes: l'évolution des besoins demande des recherches et les résultats des recherches sont appliqués aux programmes de formation. De même, il n'est pas établi de distinction rigide entre les activités de formation et de recherche lorsque l'on confie des tâches au personnel.

5. Les premières bourses Adlai E. Stevenson, pour lesquelles le Gouvernement des Etats-Unis a versé des fonds, ont été octroyées. Il y a lieu d'espérer que l'exemple de ce gouvernement incitera d'autres gouvernements à fournir à l'Institut les moyens d'accroître le nombre de bourses dans les années à venir.

6. Outre les modestes ressources dont il est fait état dans son projet de budget, l'Institut a obtenu des fonds supplémentaires en collaborant avec d'autres organismes, ainsi que des contributions spécialement destinées à des projets de recherche donnés. Le personnel peu nombreux de l'Institut a été choisi pour ses aptitudes et pour que toutes les régions du monde et toutes les écoles de pensée participent à ses travaux. Dès l'origine, l'Institut a attaché une importance particulière à la coordination, particulièrement avec d'autres instituts des Nations Unies, et il espère apporter son concours aux travaux d'un certain nombre de grandes commissions dans l'avenir.

7. En conclusion, M. d'Arboussier exprime l'espoir que les méthodes de l'Institut, qui allient une certaine hardiesse dans l'innovation à la prudence dans l'exécution, justifieront amplement la confiance que lui ont accordée les Etats Membres et les organismes privés.

8. M. AL-RIFAIE (Koweït) se réjouit de constater que l'Institut est passé du stade de l'organisation à celui des activités opérationnelles. La délégation du Koweït estime toutefois que l'Institut devait, dans son programme, donner la priorité aux activités de formation propres à répondre aux besoins pressants des pays en voie de développement. Elle est donc

favorable au projet de décentralisation des programmes de formation en vertu duquel certains de ces programmes pourront être entrepris dans les pays en voie de développement, ce qui sera extrêmement avantageux pour des instituts, tels que l'Institut de planification du Koweït, qui s'occupent de questions analogues.

9. Les programmes relatifs au financement du développement et à l'assistance technique ainsi que le Cycle d'études sur les principaux problèmes relatifs à l'assistance technique aideront les pays en voie de développement à profiter au maximum de l'aide extérieure et amélioreront la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements bénéficiaires. Un projet de recherche parallèle — l'étude des méthodes d'évaluation des projets d'assistance technique de l'ONU — renforcera sensiblement les activités d'assistance des Nations Unies. Les études sur le transfert des connaissances techniques et sur les problèmes posés par certains petits Etats sont à la fois précieuses et opportunes; en revanche, un certain nombre d'autres projets de recherche présentent un intérêt purement académique et M. Al-Rifaie estime que l'Institut devrait se concentrer sur des projets qui sont la conséquence logique de ses activités de formation ou qui ont d'autres liens avec les activités de développement de l'Organisation des Nations Unies.

10. En conclusion, M. Al-Rifaie félicite le Directeur général de l'Institut de la haute qualité de l'œuvre déjà accomplie par l'Institut et propose que sa déclaration soit distribuée en tant que document de la Commission.

11. M. M'BAYE (Guinée) appuie cette proposition.

*Il en est ainsi décidé.*<sup>1/</sup>

12. M. SADI (Jordanie), présentant le projet de résolution A/C.2/L.927 au nom des auteurs, déclare qu'il tend à ce que l'Assemblée générale fasse sienna la résolution 1138 (XLI) du Conseil économique et social et exprime sa satisfaction à l'Institut pour les progrès importants qu'il a réalisés en relativement peu de temps. Cette satisfaction est amplement justifiée par les réalisations consignées dans le rapport du Directeur général de l'Institut. Dans le domaine de la formation, non seulement l'Institut a entrepris, à titre d'essai, des activités visant à améliorer les programmes dont il a déchargé le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), mais il a entamé de nouveaux programmes extrêmement utiles. Les programmes de recherche, où l'accent est mis sur l'amélioration des méthodes et la coopération avec d'autres institutions de recherche, sont tout aussi précieux. Les auteurs espèrent donc que le projet de résolution sera approuvé à l'unanimité.

*M. Boiko (République socialiste soviétique d'Ukraine), vice-président, prend la présidence.*

13. M. DEVENDRA (Népal) fait observer que, pendant sa première année d'opérations, l'Institut a donné une impulsion nouvelle aux activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de formation pour le

développement, comme le prouvent le cycle d'études sur les principaux problèmes relatifs à l'assistance technique et le stage de formation à l'intention des représentants résidents adjoints: les deux programmes, de même que les cours spécialisés envisagés à l'intention de fonctionnaires nationaux, auront un effet pratique à l'échelon national. Le programme de recherche porte lui aussi sur des problèmes intéressant directement les Nations Unies; les études relatives au développement et à la modernisation, en particulier, montreront quelle aide utile l'Institut peut apporter à des organes chargés de l'élaboration des politiques tels que le Conseil économique et social, le Conseil d'administration du PNUD et le Comité administratif de coordination et constitueront un exemple frappant d'interaction de la recherche et des opérations.

14. La délégation du Népal est heureuse de constater que le programme de recherche comprend des questions présentant un intérêt aussi capital pour les pays en voie de développement que "l'exode des élites" et l'application plus efficace des conventions multilatérales. Si les études relatives à cette dernière question permettent de déterminer les mesures propres à améliorer l'acceptation des traités adoptés par les organes des Nations Unies, tels que la Convention relative au commerce de transit des Etats sans littoral, elles seront d'une grande utilité pratique. Qui plus est, les cycles d'études qu'on envisage d'organiser pour encourager les recherches devraient entraîner l'élaboration d'idées nouvelles et la détermination de questions d'intérêt commun dans certains domaines.

15. M. ROOSEVELT (Etats-Unis d'Amérique) note qu'en 20 mois seulement l'Institut qui commençait tout juste à s'organiser est devenu un organisme à part entière des Nations Unies. Le rapport du Directeur général fait état d'une quantité déjà considérable de réalisations ainsi que d'un certain nombre de perspectives exaltantes pour l'avenir.

16. Le programme de recherche a été lancé avec vigueur et M. Roosevelt est heureux de noter que l'Institut entend s'occuper d'une vaste gamme de sujets. La délégation des Etats-Unis espère qu'il continuera à traiter d'un nombre varié de matières, y compris la question très importante du maintien de la paix. Elle note avec satisfaction que l'étude sur l'évaluation des projets d'assistance technique des Nations Unies portera plus sur le problème à long terme qui consiste à améliorer les méthodes et techniques que sur l'évaluation des résultats pratiques, car l'Institut ne peut pas et ne doit pas choisir des pays déterminés pour ces évaluations ni se charger de véritables évaluations sur le terrain. Toutefois, pour des études autres que l'évaluation des programmes de coopération technique, l'Institut sera appelé à procéder à un certain choix pour déterminer quels seraient les pays offrant le champ d'étude le plus utile; par exemple, l'étude des systèmes budgétaires basés sur la planification et la programmation sera vraisemblablement utile pour la gestion des programmes économiques et des programmes de développement des Nations Unies. Certes, les recherches entreprises par l'Institut — et dont les résultats ne devraient pas être publiés prématurément ou inutilement — ne pourront résoudre les grands

<sup>1/</sup> Le texte *in extenso* de la déclaration faite par le Directeur général de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies a été distribué ultérieurement sous la cote A/C.2/L.930.

problèmes mondiaux, mais elles pourront imprimer une impulsion nouvelle à l'évolution de la pensée et de l'action internationales et elles pourraient aussi encourager les chercheurs et les instituts du monde entier à effectuer des recherches plus poussées dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

17. En ce qui concerne la formation, l'intention qu'a exprimée le Directeur général de réorienter les programmes transférés par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et d'élaborer de nouveaux programmes de niveau plus élevé dans un certain nombre de domaines spécialisés constitue un sujet de satisfaction, de même que l'encouragement et l'appui accordés aux organismes régionaux qui prennent à leur charge l'organisation des cours de formation de base. La délégation des Etats-Unis est favorable au renforcement du programme de formation et prend donc note avec satisfaction de la nomination prochaine d'un directeur de la formation ainsi que des efforts tentés par le Directeur général en vue de réduire les dépenses que ces programmes de formation entraînent pour l'Institut. L'évaluation constante des techniques de formation pourrait contribuer par ailleurs à conférer au programme un maximum d'efficacité; aussi les cadres de l'Institut devraient-ils comprendre des personnes ayant l'expérience de la formation professionnelle. L'accueil réservé à la création de neuf bourses Adlai E. Stevenson, au titre desquelles le Gouvernement des Etats-Unis a effectué un versement spécial de 100 000 dollars, a été réconfortant et la qualité des boursiers retenus est particulièrement encourageante. La délégation des Etats-Unis espère, comme le Directeur général, que des sources gouvernementales et non gouvernementales fourniront des contributions généreuses pour ces bourses à l'avenir.

18. La délégation des Etats-Unis appuie le projet de résolution soumis à la Commission (A/C.2/L.927) et souhaite plein succès à l'Institut.

19. M. OLUMIDE (Nigéria) dit sa satisfaction des résultats obtenus par l'Institut. Dans le domaine de la formation, celui-ci dispense déjà aux fonctionnaires nationaux et internationaux les connaissances générales et techniques nécessaires à l'accomplissement des objectifs et programmes de l'Organisation des Nations Unies. Les programmes transférés par le Secrétariat de l'ONU permettront à l'Institut de contribuer pratiquement à satisfaire les besoins des pays en voie de développement. La délégation nigérienne est également satisfaite du nouveau stage de formation de groupe à l'intention des représentants résidents adjoints, qui constitue une initiative intéressante, et du Cycle d'études sur les principaux problèmes relatifs à l'assistance technique des Nations Unies; tous deux contribueront à accroître l'efficacité de cette assistance en donnant à l'Organisation et aux gouvernements bénéficiaires une meilleure compréhension réciproque de leurs problèmes et points de vue. Il faut espérer que les avantages découlant des programmes de formation de l'Institut pourront être diffusés plus largement grâce à une nouvelle décentralisation et à la place plus importante accordée aux centres de formation régionaux.

20. En ce qui concerne la recherche, la délégation nigérienne estime, comme le Directeur général, que

l'Institut doit servir de moyen de communication entre la communauté intellectuelle et les institutions des Nations Unies au moyen d'études sur les problèmes qui touchent immédiatement aux objectifs et programmes des Nations Unies. Il est bien que des études aient déjà été entreprises sur un certain nombre de questions intéressant directement les pays en voie de développement. A cet égard, il faut espérer que l'étude concernant "l'exode des élites" aboutira à des recommandations sur les moyens d'enrayer cette fâcheuse tendance. L'Institut doit collaborer avec l'OIT et l'UNESCO, qui mènent des études semblables, afin d'éviter un double emploi.

21. M. Olumide presse les gouvernements et les autres organismes, en particulier ceux des pays développés, d'accroître le montant de leur contribution à l'Institut pour que celui-ci puisse élargir son action féconde dans des secteurs importants.

22. Le Nigéria désire se joindre aux auteurs du projet de résolution A/C.2/L.927.

23. Sir Edward WARNER (Royaume-Uni) déclare que son pays, qui a annoncé une contribution de 500 000 dollars pour les cinq premières années d'activité de l'Institut, appuie sans réserve celui-ci, dont il suit les progrès avec grand intérêt. Au premier rang des tâches incombant à l'Institut figure l'organisation d'un cours permanent de formation à l'intention des jeunes fonctionnaires; c'est pourquoi la délégation britannique appuie vivement les efforts du Directeur général en vue de nommer d'urgence un directeur de la formation ayant les compétences nécessaires. Les activités de l'Institut dans le domaine de la recherche doivent tendre avant tout à rendre l'ONU plus efficace en tant qu'organisation internationale; l'examen des opérations et des programmes antérieurs doit être sévère et tendre expressément à améliorer l'efficacité. La délégation du Royaume-Uni accueille avec satisfaction la nomination de M. Oscar Schachter au poste de Directeur de la Division de la recherche.

24. Le Royaume-Uni appuiera le projet de résolution A/C.2/L.927 et souhaite plein succès à l'Institut.

25. M. MURGESCU (Roumanie) déclare que l'Institut est parvenu, sans réunions internationales dispendieuses ou tapageuses, à se développer complètement et jouer un rôle estimable dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. On a entrepris dans le domaine de la formation un certain nombre de programmes intéressant particulièrement les pays en voie de développement; la réorientation des programmes transférés par le Secrétariat de l'ONU, grâce à la distinction réaliste établie entre l'enseignement et la formation et à la délégation d'une partie de la tâche aux instituts ou aux cycles d'études régionaux, réduira les dépenses et augmentera l'efficacité. Dans le large éventail des programmes de recherche, particulièrement importantes sont les études portant sur l'évaluation des méthodes et techniques de l'assistance technique et l'"exode des élites". Les projets envisagés doivent être convenablement coordonnés avec l'activité des organisations qui procèdent à des études similaires.

26. La décision prise par le Conseil d'administration tendant à ce que les contributions en nature ou les contributions annoncées en devises non conver-

tibles ne soient pas considérées par l'Institut comme des engagements ni des versements (voir A/6500, annexe II, par. 34) n'est pas dans le meilleur intérêt de l'Institut. Un certain nombre de délégations n'approuvent pas cette décision; M. Murgescu espère en conséquence que le Directeur général fera tout pour que cette décision regrettable soit annulée. La délégation roumaine votera en faveur du projet de résolution A/C.2/L.927 et souhaite plein succès à l'Institut.

27. M. ABE (Japon) dit que sa délégation se félicite de ce que l'UNITAR est passé du stade de formation à celui des activités effectives. Les programmes de formation entrepris par l'Institut mettent à juste titre l'accent sur les besoins des pays en voie de développement, et le Cycle d'études sur les principaux problèmes relatifs à l'assistance technique, en particulier, peut ajouter aux avantages que les pays en voie de développement tirent de l'assistance offerte par l'Organisation. Le point de vue critique adopté à l'égard des trois programmes transférés par le Secrétariat de l'ONU est par ailleurs très louable. On a aussi donné une priorité élevée à un certain nombre de projets de recherche intéressant directement les pays en voie de développement, et en particulier aux études qui concernent le développement et la modernisation. La délégation japonaise accueille avec satisfaction la nomination de M. Schachter comme directeur de la Division de la recherche et espère qu'un directeur de la formation sera nommé dès que possible.

28. Le Gouvernement japonais a déjà annoncé son intention d'offrir une contribution dont le montant probable sera de 200 000 dollars pour les cinq premières années; il espère que le projet de résolution A/C.2/L.927, dont sa délégation est coauteur, recevra l'approbation unanime de la Commission.

29. M. BERGQUIST (Suède) déclare que les progrès accomplis par l'Institut dans le domaine des activités effectives sont très encourageants. Il importe que les programmes de recherche ambitieux déjà entrepris ou sur le point de l'être aboutissent à des conclusions pratiques; il faut donner la préférence aux projets pour lesquels l'Organisation des Nations Unies dispose de sources utilisables. La délégation suédoise, qui attache une importance particulière à un certain nombre de projets de recherche, aurait aimé que le rapport du Directeur général donnât quelques indications sur l'ordre des priorités. L'UNITAR aura besoin d'un personnel de recherche compétent et devra entretenir des contacts étroits avec les autres organismes de recherche. A cet égard, M. Bergquist rappelle qu'un institut international de recherche sur la paix, qui est directement intéressé aux études portant sur le droit de la mer et les problèmes posés par les petits Etats, a récemment été créé à Stockholm.

30. Le transfert à l'Institut du programme de formation à l'intention de fonctionnaires aux affaires étrangères permettra de poursuivre cette tâche essentielle, tandis que les programmes de formation en matière d'assistance technique rendront tout particulièrement service aux pays en voie de développement.

31. La délégation suédoise espère que des contributions suffisantes seront versées qui permettront à l'Institut de poursuivre et de développer son œuvre. La délégation suédoise votera en faveur du projet de résolution soumis à la Commission.

32. M. AL-AGROUSH (Arabie Saoudite) déclare que l'UNITAR a déjà joué un rôle important dans la courte période de son existence. Il est satisfait de l'importance particulière accordée par l'Institut aux besoins des pays en voie de développement et de ce que la réorientation et la décentralisation des programmes de formation transférés par le Secrétariat de l'ONU aboutiront à l'accroissement du nombre des stagiaires et à la réduction des dépenses de l'Institut. Il faut louer tout particulièrement, dans l'intéressant programme de recherches, les projets qui ont trait au transfert des connaissances techniques et à l'évaluation des méthodes et techniques de l'assistance technique.

33. L'Arabie Saoudite, coauteur du projet de résolution A/C.2/L.927, a promis une contribution de 40 000 dollars, sur laquelle 32 000 dollars déjà ont été versés pour les cinq premières années d'activité de l'Institut. Il faut espérer que tous les Etats Membres contribueront plus généreusement qu'ils ne l'ont fait.

34. M. VIAUD (France) note avec plaisir que l'UNITAR attache une égale importance à la formation et à la recherche; sa délégation avait eu des doutes concernant les avantages d'une centralisation des programmes de formation et elle constate avec satisfaction que l'Institut se propose de charger des organismes ou des cycles d'études régionaux de certaines tâches de formation. Les frais de voyage seront ainsi réduits et les stagiaires n'auront pas à séjourner aussi longtemps loin de leur pays. La décentralisation se prêtera en outre à une coopération plus étroite des instituts régionaux et nationaux.

35. Le programme de recherche comprend un certain nombre de sujets importants, parmi lesquels les études relatives au développement et à la modernisation intéressent particulièrement la deuxième Commission. Les problèmes posés par certains petits Etats revêtent pour les pays en voie de développement une importance capitale. La délégation française espère qu'on fera tout pour éviter la dispersion des activités de recherche et le double emploi par rapport aux travaux d'autres organismes. Elle appuie le projet de résolution A/C.2/L.927.

36. M. HOUNTON (Dahomey) dit que sa délégation a pleinement confiance dans l'UNITAR et se félicite tout particulièrement de ce que l'Institut se consacre aux problèmes des pays en voie de développement. Le Dahomey, par exemple, est vivement préoccupé de l'"exode des élites" et espère que les études proposées sur ce sujet aboutiront à des solutions d'utilité pratique. Le programme de formation pour des fonctionnaires de rang intermédiaire qui s'occupent des détails de la programmation et des procédures administratives est également important pour le Dahomey. Le représentant du Dahomey est heureux de constater que l'Institut a contribué au Cycle d'études sur l'apartheid qui a eu lieu à Brasilia à la fin d'août 1966 et espère qu'il coopérera avec l'Institut de recherche appliquée du Dahomey. Il exprime l'espoir

que le projet de résolution, dont le Dahomey est coauteur, sera adopté à l'unanimité.

37. M. POLIT (Equateur) déclare que les manuels que l'Institut doit préparer sur le financement du développement économique et sur les procédures d'assistance technique seront utiles non seulement pour les stagiaires mais aussi pour les délégations. La priorité qui a été donnée dans la recherche aux études relatives au développement et à la modernisation est un motif de profonde satisfaction. Ces études portent sur des sujets déjà discutés par la Deuxième Commission tels que les ressources naturelles et, notamment, les ressources de la mer (point 45). Il ne fait pas de doute que le Comité du programme et de la coordination du Conseil économique et social trouvera dans l'Institut une source abondante d'informations sur les différents aspects de l'assistance technique. L'Equateur appuie pleinement les travaux de l'Institut et espère que le projet de résolution, dont il est coauteur, sera adopté à l'unanimité.

38. M. FILIMONOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que certaines activités de recherche et certains programmes de formation naguère menés par l'Organisation des Nations Unies ont été transférés à l'UNITAR après des consultations officielles entre de hauts fonctionnaires des deux organisations. La délégation soviétique s'élève contre cette procédure tant en ce qui concerne les programmes de formation que les activités de recherche et souligne que des transferts de ce genre ne peuvent se faire qu'après avoir fait l'objet d'échanges de vues dans les services compétents du Secrétariat s'il s'agit de formation et d'une décision des organisations intergouvernementales compétentes s'il s'agit de recherche. Toutes les activités de l'Institut doivent être examinées très attentivement par le Conseil économique et social et les sujets de recherche ne doivent être choisis qu'à la suite de consultations approfondies avec les services du Secrétariat de l'ONU. Ainsi, on est en droit de se demander si l'Institut devrait entreprendre des recherches sur les ressources de la mer étant donné que ce sujet est déjà étudié par la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO.

39. Dans ses programmes de formation, l'Institut devrait exposer objectivement les problèmes de la vie internationale, et les spécialistes de l'Institut chargés de faire des cours sur des questions économique, financière ou autre seraient dans l'erreur s'ils ne s'intéressaient qu'à l'expérience des pays occidentaux. Ils ne devraient pas passer systématiquement sous silence l'expérience fructueuse de l'Union soviétique et des autres pays socialistes et, notamment, l'assistance que ces pays ont accordée aux pays en voie de développement.

40. L'Union soviétique a suivi étroitement les activités de l'Institut et a collaboré à certaines d'entre elles. Par exemple, en octobre 1965, un cycle d'études s'est tenu à Moscou sur le financement du développement économique et un autre en juillet 1966 sur les questions juridiques. En octobre 1966, l'UNITAR et l'Institut africain de l'Académie des sciences de l'URSS ont tenu à Moscou un cycle d'études commun. Les autorités compétentes de l'Union soviétique sont

prêtes à examiner des demandes de l'UNITAR relatives à la participation d'instituts soviétiques à ses activités de recherche et à l'envoi à New York de conférenciers de l'Union soviétique.

41. M. KAUL (Inde) dit que le fait que sa délégation soit coauteur du projet de résolution témoigne du soutien qu'elle apporte sans réserve aux activités de l'UNITAR. Dès le début, l'Inde a été étroitement associée à celles-ci. Le programme de recherche et de formation de l'Institut illustre la hardiesse avec laquelle sont envisagés les problèmes importants soulevés et devrait grandement profiter aux pays en voie de développement. L'Inde approuve toutes les activités indiquées dans le rapport du Directeur général (A/6500) mais estime que les recherches sur les méthodes de l'assistance technique et sur le transfert des connaissances techniques revêtent une importance particulière. De toute évidence, pour mener à bien sa tâche, l'Institut doit disposer de fonds suffisants; la liste complète qui figure à l'annexe IV du rapport du Directeur général indique que la contribution annoncée par l'Inde s'élève à 50 000 dollars. Le niveau des ressources doit être maintenu dans les années à venir et M. Kaul est sûr que la précieuse assistance que l'Institut accorde aux pays en voie de développement justifie un appui financier plus massif. La délégation indienne est convaincue que l'UNITAR est voué à un brillant avenir.

42. M. BADAWI (République arabe unie) déclare que sa délégation se félicite d'être coauteur du projet de résolution A/C.2/L.927 et de constater que l'Institut a accordé une importance égale à ses activités de formation et de recherche. Il se réjouit de la nomination de M. Schachter au poste de directeur de la Division de la recherche et des efforts déployés par l'UNITAR pour établir des liens plus étroits avec les instituts régionaux de formation, et il approuve les programmes tant de formation que de recherche de l'Institut. La Sixième Commission a déjà félicité l'Institut de la contribution qu'il envisage d'apporter à l'étude du droit international. La délégation de la République arabe unie approuve le projet tendant à organiser des cycles d'études de recherche et espère que, chaque fois que cela sera possible, ces cycles d'études auront lieu dans des régions choisies spécialement.

43. M. MIRGHANI (Soudan) dit que sa délégation apprécie le travail accompli par l'UNITAR et espère que l'Institut fera porter davantage ses efforts de recherche sur les problèmes qui se posent aux pays en voie de développement. Il est heureux qu'un homme aussi éminent que M. Schachter ait été nommé au poste de directeur de la Division de la recherche et espère que le poste de directeur de la Division de la formation sera bientôt occupé par une personne aussi qualifiée. Le Soudan appuie pleinement l'Institut et a annoncé une contribution de 20 000 dollars. La délégation soudanaise espère que l'Institut développera ses activités centrales et régionales au fur et à mesure qu'il essaie de résoudre les problèmes des pays en voie de développement. Elle appuie pleinement le projet de résolution A/C.2/L.927.

44. M. AHMED (Pakistan) déclare que sa délégation est coauteur du projet de résolution parce qu'elle estime que l'Assemblée générale devrait prendre

note des progrès réalisés par l'UNITAR. Maintenant que celui-ci est parvenu au stade proprement opérationnel, le représentant du Pakistan espère que davantage de contributions seront versées, afin que l'Institut puisse continuer ses travaux avec un dynamisme accru. Le Pakistan a annoncé une contribution de 20 000 dollars et soutient pleinement les activités de l'Institut. Le représentant du Pakistan espère que l'Institut coopérera encore davantage avec les institutions spécialisées et les autres organismes qui travaillent dans le même domaine et que le projet de résolution sera adopté à l'unanimité.

45. M. M'BAYE (Guinée) rappelle que son pays est l'un des auteurs du projet de résolution et s'intéresse vivement aux travaux de l'UNITAR. La Guinée est heureuse de constater que celui-ci a adopté un point de vue pratique et qu'il prévoit son expansion future. Il est également encourageant que les activités de formation et de recherche de l'Institut visent essentiellement à aider les pays en voie de développement. Le représentant de la Guinée espère que l'Institut profitera de l'expérience de pays tels que le sien en matière d'enseignement. Il espère également que l'UNITAR coopérera avec l'Institut polytechnique de Guinée. Il demande instamment à tous les pays d'apporter des contributions plus généreuses à l'UNITAR pour que celui-ci puisse poursuivre son œuvre importante.

46. M. DELGADO (Sénégal) est heureux de constater que l'UNITAR, dont il apprécie hautement les travaux, fonctionne maintenant à plein régime. Les cours de formation qui ont déjà été donnés ont été couronnés de succès, notamment ceux qui ont trait au financement du développement économique, aux techniques d'assistance technique et à la diplomatie. Les stagiaires que le Sénégal a envoyés à l'Institut en ont tiré grand profit et la délégation sénégalaise espère que ces cours porteront à l'avenir sur un plus grand nombre de matières et que des cours de formation seront organisés à l'intention des hauts fonctionnaires des gouvernements. Les bourses Adlai E. Stevenson ont obtenu un succès remarquable et le représentant du Sénégal espère qu'un plus grand nombre d'étudiants originaires des pays francophones d'Afrique pour-

ront en bénéficier. Les études d'évaluation sur l'assistance technique que l'Institut envisage d'entreprendre devraient être d'une grande utilité pour les Nations Unies. La délégation sénégalaise a entièrement confiance dans l'avenir de l'Institut et fera tout son possible pour contribuer à sa réussite. Elle tient à se joindre aux auteurs du projet de résolution.

47. M. WALDRON-RAMSEY (République-Unie de Tanzanie) dit qu'il approuve dans l'ensemble les travaux de l'Institut mais espère qu'à l'avenir celui-ci insistera davantage sur la formation. Un directeur de la Division de la formation devrait être nommé dès que possible et il serait encourageant que ce poste soit occupé par un ressortissant d'un pays africain. L'Institut ne devrait pas se contenter d'entretenir des rapports avec les institutions des démocraties occidentales mais devrait bien plutôt refléter l'universalité des Nations Unies. La délégation tanzanienne appuie le projet de résolution et lance un appel à tous les gouvernements pour qu'ils apportent à l'UNITAR leur appui financier. L'Institut devrait utiliser au maximum toutes les contributions qu'il reçoit, de quelque source qu'elles proviennent.

48. M. D'ARBOUSSIER (Directeur général de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies) remercie la Commission des félicitations qu'elle a adressées à l'Institut et de la bonne volonté qu'elle lui a témoignée. Seul un petit nombre de questions soulevées au cours de la discussion peut recevoir une réponse immédiate. Toutefois, M. d'Arboussier tient à souligner les points suivants: dans ses travaux de recherche, l'Institut cherche à coopérer, et non à rivaliser, avec d'autres institutions; les transferts de programmes ont été faits avec l'accord des organes responsables appropriés; enfin, l'Institut reçoit volontiers et utilisera toute l'assistance qui lui est offerte sous quelque forme que ce soit.

49. Le PRESIDENT met aux voix le projet de résolution présenté par 25 puissances (A/C.2/L.907).

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.*

*La séance est levée à 13 h 10.*